



COMMISSAIRE À LA LUTTE  
CONTRE LA CORRUPTION

## Frais de déplacement

### Paragraphe 16 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

### DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : Avril- Juin

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Commissaire à la lutte contre la corruption	174 120 \$

#### Information complémentaire :

Le montant inclut les frais de location de la flotte automobile